

**délibération :
D_2022_3_3**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 22 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 13

Date de convocation du : 11 Mars 2022

Présents : 12

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame BIZE AURELIE, Madame DUPUY MARINE, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Votants : 12

**Objet : Affectation des
résultats****Absent(s) :**

Excusé(s) : Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent d'investissement 2021 au budget primitif 2022 pour la somme de 55 393,03 € au compte R001.
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 au budget primitif de 2022 pour la somme de 164 693,97€ en investissement au compte R1068 et le solde soit 202 704,26 € au compte R002.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 22/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.
Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

